

# RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

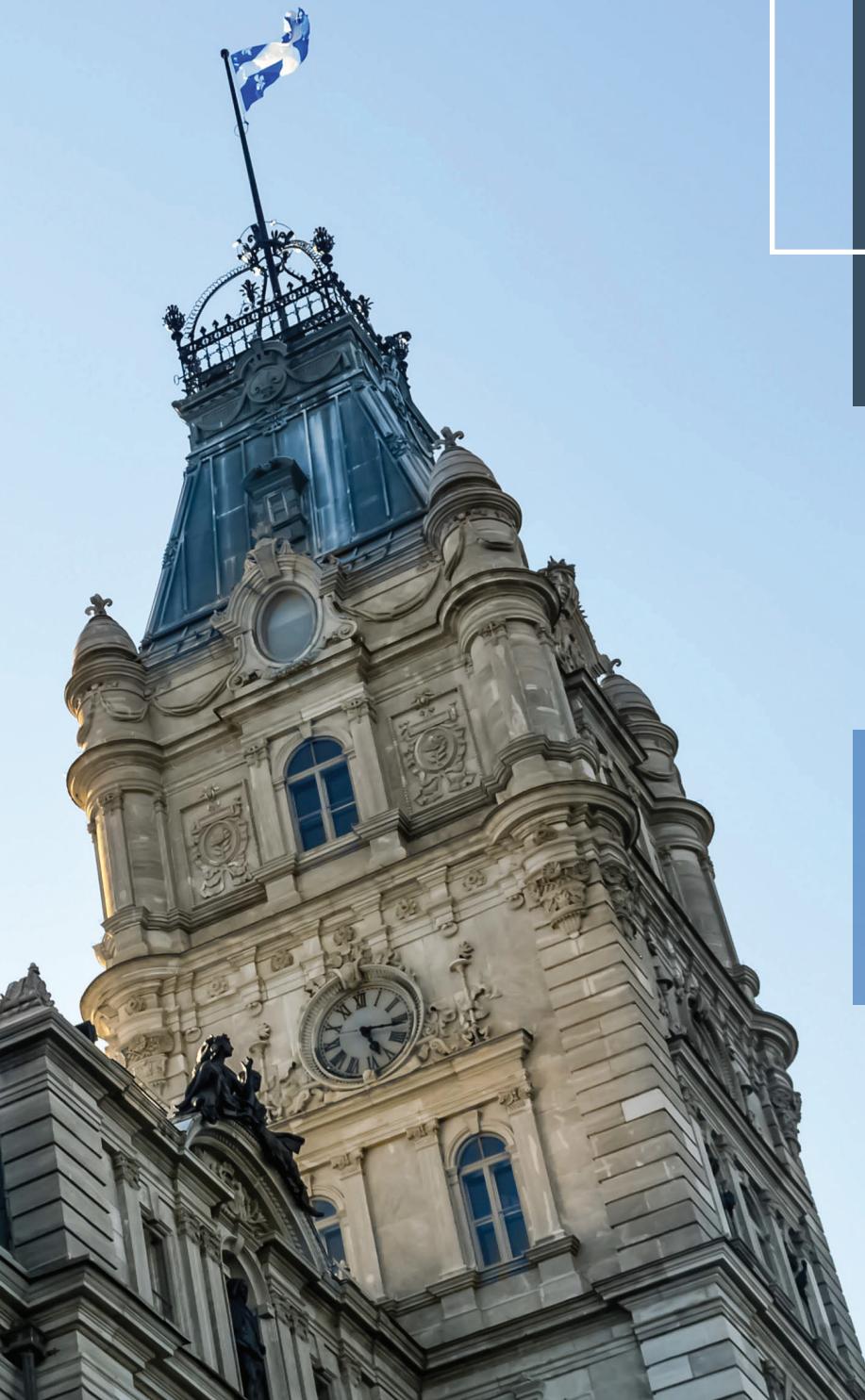
POUR L'ANNÉE

2025

2026

Novembre 2025

FICHES  
DESCRIPTIVES

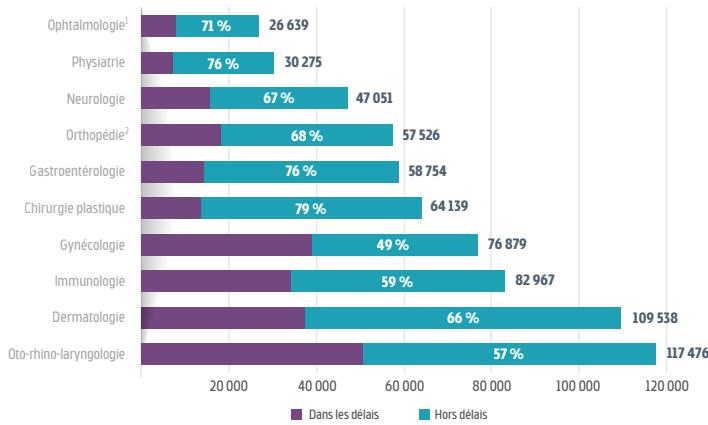


## Accès aux services médicaux spécialisés

EN BREF

Depuis plusieurs années, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) se fixe des objectifs stratégiques pour améliorer l'accès aux services médicaux spécialisés, mais ne les atteint pas. D'ailleurs, pour effectuer le suivi des premières consultations en médecine spécialisée, le MSSS se base uniquement sur celles qui font suite aux demandes ayant transité par les centres de répartition des demandes de services (CRDS), soit environ 20 % de l'ensemble des premières consultations réalisées. Or, les délais d'attente pour la prise en charge des demandes de consultation qui transitent par les CRDS sont longs et le déploiement des mesures prises pour remédier à la situation est peu avancé. Par exemple, des outils d'aide à la décision ont été intégrés dans les formulaires de demande de consultation en médecine spécialisée afin d'améliorer la pertinence des demandes, mais seulement pour quelques spécialités médicales.

### Demandes pour une première consultation en attente au 16 novembre 2024



1. Les demandes de consultation en ophtalmologie en attente dans la région de l'Outaouais ne sont pas incluses dans les données puisqu'elles ne transitent pas par le CRDS.
2. Les données peuvent être partielles. Selon une entente intervenue entre le MSSS et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le traitement des demandes dépend entre autres du lieu où les services sont dispensés, soit en établissement ou en cabinet. Ainsi, les demandes devant être traitées en établissement sont redirigées vers le service d'orthopédie de l'établissement, qui en assure la gestion.

Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du MSSS.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

Dans les établissements de santé et de services sociaux audités, il existe des difficultés d'accès à une première consultation en médecine spécialisée. De plus, la gestion des listes d'attente dans ces établissements ne favorise pas un suivi rigoureux des demandes de consultation qui leur sont acheminées directement. En effet, dans le cas de certaines demandes, le code de priorité n'est parfois pas attribué en temps opportun ou est même absent.

D'autre part, le MSSS a effectué l'exercice de planification des effectifs médicaux en spécialité pour la période 2021-2025 alors qu'il ne disposait pas d'un portrait complet des services médicaux spécialisés offerts et qu'il possédait peu d'information sur les listes d'attente des établissements et aucune sur celles des cabinets de médecins. Ce manque d'information rend difficile l'atteinte de l'objectif de cet exercice, qui est de répartir équitablement les médecins spécialistes entre les établissements de la province.

Enfin, les établissements audités ne fixent pas d'attentes à l'égard de la disponibilité des médecins spécialistes qui occupent un poste (ex. : nombre de semaines de disponibilité de travail) et ne détiennent pas assez d'information pour en faire le suivi. Or, certains médecins effectuent une portion importante de leurs activités cliniques en dehors de leur établissement principal, soit celui où ils occupent un poste, ce qui réduit leur disponibilité dans ce dernier.

# CONSTATS

---

- 1 Pour effectuer le suivi des premières consultations en médecine spécialisée, le MSSS se base uniquement sur celles qui font suite aux demandes ayant transité par les CRDS, soit environ 20 % de l'ensemble des premières consultations réalisées.
- 2 L'accès à une première consultation en médecine spécialisée est difficile pour les patients sur les listes d'attente des CRDS, et le déploiement des mesures prises pour remédier à la situation est peu avancé.
- 3 Dans les établissements audités, il existe des difficultés d'accès à une première consultation en médecine spécialisée, et la gestion des listes d'attente ne favorise pas un suivi rigoureux des demandes de consultation.
- 4 L'information dont dispose le MSSS ne lui permet pas de prioriser adéquatement les besoins des établissements en matière d'effectifs médicaux en spécialité, ce qui nuit à une répartition équitable.
- 5 Les établissements audités ne fixent pas d'attentes à l'égard de la disponibilité des médecins spécialistes qui occupent un poste et ne détiennent pas assez d'information pour en faire le suivi.



Photo : Banque d'Images Shutterstock.

Cela n'est qu'un aperçu de nos travaux. Pour en savoir plus, consultez notre site Web : [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca).

## Dépenses par cartes de crédit

EN BREF

Le ministère des Finances est responsable du programme Carte Affaires auquel participent 153 ministères et organismes. En 2024-2025, des achats totalisant près de 100 millions de dollars ont été réalisés au moyen de cartes de crédit Affaires.

D'une part, les contrôles de l'utilisation des cartes de crédit sont inadéquats au sein des cinq entités auditées. Notamment, des entités sous-utilisent les limites financières et le blocage de catégories de commerçants. De plus, les délais d'annulation des cartes à la suite du départ ou au cours de l'absence prolongée d'un employé sont longs pour certaines entités. Des transactions ont même été effectuées alors que des employés n'étaient pas au travail.

D'autre part, la surveillance dont le but est d'évaluer l'efficacité des contrôles internes est insuffisante pour quatre des cinq entités auditées. Ces entités utilisent peu les rapports disponibles afin de détecter les transactions à risque, pour ensuite les vérifier. De plus, elles n'ont pas effectué un audit complet du processus d'encadrement et d'utilisation des cartes de crédit depuis les dix dernières années.

Finalement, pour quatre des cinq entités auditées, le motif de plusieurs des achats vérifiés n'étant pas documenté, il n'a pas toujours été possible d'évaluer s'il s'agissait d'achats raisonnables et pertinents par rapport aux activités de l'entité. De plus, certains achats ne sont pas conformes aux règles en vigueur.

### Importance du programme Carte Affaires

	Ministères et organismes budgétaires	Autres organismes	TOTAL
AU 30 JUIN 2025	Nbre d'organismes	61	92
	Nbre de cartes	6 377	6 270
EN 2024-2025	Nbre de transactions	243 909	398 587
	Valeur des transactions (M\$)	32,7	63,5
	Ristournes reçues (M\$)	0,3	0,6
			0,9

Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du MFO.  
Illustrations : Vérificateur général du Québec, banque d'images Adobe Stock.

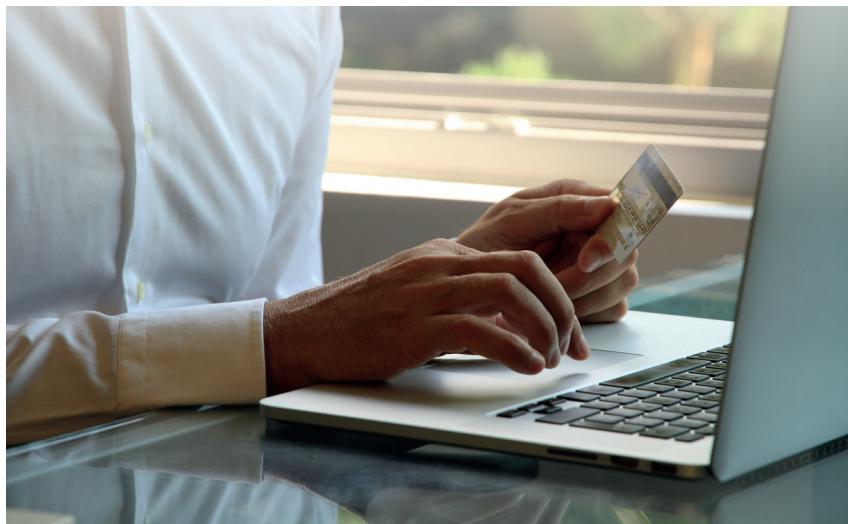


Photo : Banque d'images Adobe Stock.

## Utilisation des cartes de crédit par les entités auditées

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy			
5 762 employés <sup>1</sup>			
Type de carte	Nbre de cartes <sup>2</sup>	Nbre Transactions <sup>3</sup>	M\$
Employé	4	105	-
Départementale	243	19 774	2,3
Véhicule	27	679	0,1
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>20 558</b>	<b>2,4</b>

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal			
21 310 employés <sup>1</sup>			
Type de carte	Nbre de cartes <sup>2</sup>	Nbre Transactions <sup>3</sup>	M\$
Employé	1	125	-
Départementale	108	14 425	3,2
Véhicule	107	3 478	0,2
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>18 028</b>	<b>3,4</b>

Investissement Québec			
1 210 employés <sup>1</sup>			
Type de carte	Nbre de cartes <sup>2</sup>	Nbre Transactions <sup>3</sup>	M\$
Employé	538	19 757	3,7
Départementale	17	4 292	0,7
Véhicule	-	-	-
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>24 049</b>	<b>4,4</b>

Ministère de la Sécurité publique <sup>4</sup>			
6 388 employés <sup>1</sup>			
Type de carte	Nbre de cartes <sup>2</sup>	Nbre Transactions <sup>3</sup>	M\$
Employé	268	9 197	2,4
Départementale	74	3 078	1,3
Véhicule	470	19 276	1,4
<b>Total</b>	<b>812</b>	<b>31 551</b>	<b>5,1</b>

1. Le nombre d'employés est établi au 31 mars 2025.
2. Le nombre de cartes est établi au 30 juin 2025.
3. Les transactions concernent l'année financière 2024-2025.
4. Les données incluent celles de cinq organismes budgétaires relevant du ministère.
5. Les données incluent celles d'un organisme budgétaire relevant du ministère.

Source : Vérificateur général du Québec d'après des données de l'institution financière.

Illustrations : Vérificateur général du Québec, banque d'images Noun Project.

## CONSTATS

---

1 Les contrôles et la surveillance des cartes de crédit sont inadéquats au sein des entités auditées.

2 L'absence de motifs documentés empêche d'évaluer la pertinence de plusieurs achats et certaines transactions ne sont pas conformes aux règles en vigueur.

## Étudiants étrangers au collégial et à l'université

EN BREF

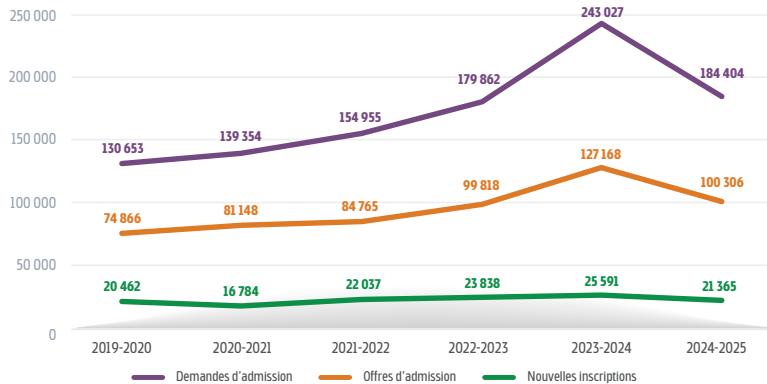
Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ont mis en œuvre de nombreuses mesures en peu de temps pour accroître le nombre d'étudiants étrangers au collégial et à l'université, sans en évaluer adéquatement les effets. Un meilleur suivi aurait permis de constater que le nombre de demandes et d'offres d'admission ainsi que le nombre de nouvelles inscriptions étaient déjà en augmentation avant l'arrivée des nouvelles mesures.

En février 2025, le MIFI et le MES ont recommandé des quotas par établissement d'enseignement sans suffisamment prendre en compte certains facteurs, par exemple le nombre d'étudiants qui s'inscrivent réellement dans les établissements d'enseignement. De plus, l'exercice reposait sur des données qui présentaient des problèmes de qualité.

D'autre part, le MIFI effectue des contrôles avant de délivrer un premier certificat d'acceptation à un ressortissant étranger qui désire étudier au Québec, mais ceux-ci sont inefficaces. D'ailleurs, le taux de refus lors d'une première demande de certificat pour études est généralement inférieur à 5 %. Qui plus est, les processus en place engendrent des inefficiences.

Enfin, le MIFI n'effectue pas, en collaboration avec le MES, un suivi suffisant du parcours des étudiants étrangers une fois qu'il leur a délivré le certificat d'acceptation du Québec. Les analyses réalisées par le Vérificateur général montrent, entre autres, la forte attractivité de Montréal et des régions avoisinantes auprès des étudiants étrangers s'établissant au Québec.

### Évolution des demandes d'admission, des offres d'admission et des nouvelles inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités québécoises<sup>1</sup>

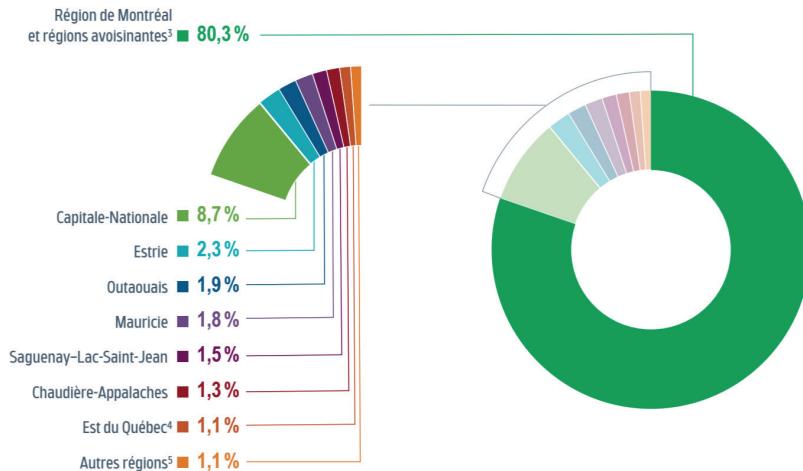


1. Les données provenant du secteur de l'enseignement supérieur sont présentées par année scolaire plutôt que par année civile. Elles concernent les sessions d'automne et d'hiver.

Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du Bureau de coopération interuniversitaire.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

### Titulaires d'un premier permis d'études<sup>1</sup> obtenu en 2017 qui résidaient au Québec cinq ans plus tard, selon leur lieu de résidence en 2022<sup>2</sup>



1. Il s'agit des titulaires d'un premier permis pour des études dans un établissement d'enseignement supérieur au Québec.

2. Il s'agit des titulaires d'un premier permis d'études obtenu en 2017 ayant produit une déclaration de revenus fédérale en 2022.

3. Les régions avoisinantes sont les régions de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

4. L'est du Québec inclut les régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

5. Cette catégorie regroupe le Centre-du-Québec (25 personnes), l'Abitibi-Témiscamingue (45 personnes) et les cas où la région est inconnue (10 personnes).

Source : Vérificateur général du Québec d'après des données de Statistique Canada (Base de données longitudinale sur l'immigration, 2023). Illustration : Vérificateur général du Québec.

# CONSTATS

---

- 1 Le MIFI et le MES ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour attirer les étudiants étrangers sans en évaluer adéquatement les effets, pour ensuite recommander des quotas par établissement sans une analyse adéquate.
- 2 Les processus du MIFI lors de la sélection initiale des étudiants étrangers engendrent des inefficiencies.
- 3 Le MIFI n'effectue pas, en collaboration avec le MES, un suivi suffisant du parcours des étudiants étrangers afin de savoir ce qu'il advient de ceux-ci une fois le certificat d'acceptation délivré.



Photo : Banque d'images Shutterstock.

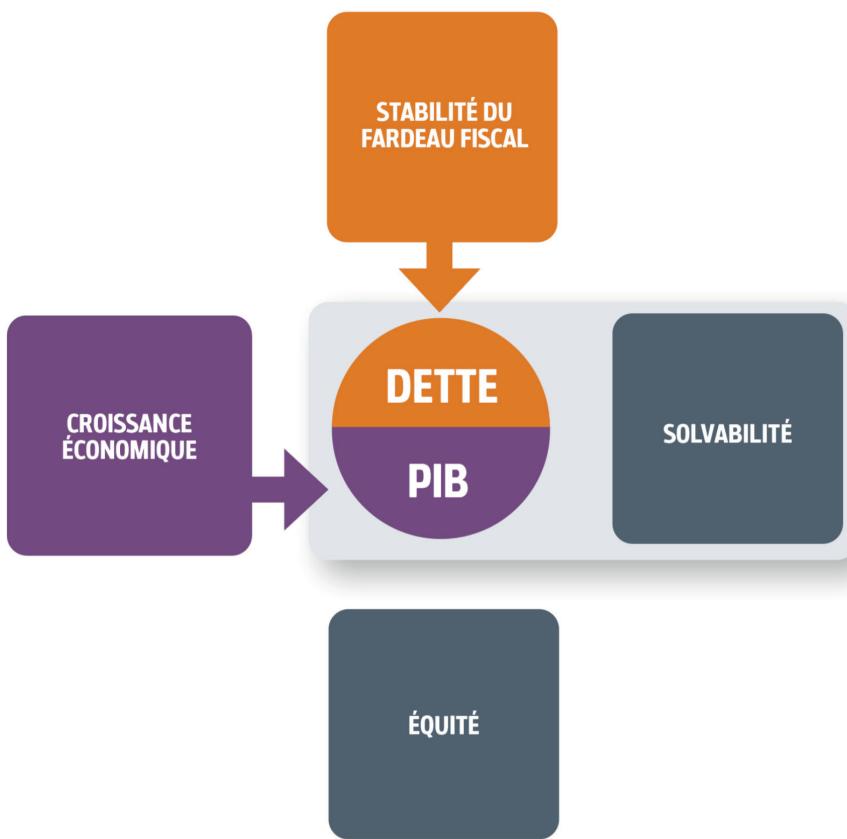
Cela n'est qu'un aperçu de nos travaux. Pour en savoir plus, consultez notre site Web : [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca).

# Finances publiques: analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité

EN BREF

Le Québec a été confronté à d'importants défis économiques au cours des dernières années. D'ailleurs, dans le budget de mars 2025, le ministère des Finances (MFQ) a déposé un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2029-2030 qui prévoit un déficit, au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, de 13,6 milliards de dollars en 2025-2026. Si ce plan est suivi, le gouvernement est en voie de connaître sa plus longue période déficitaire depuis l'instauration de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, en 1996, soit une période de neuf exercices financiers consécutifs.

## Dimensions de la soutenabilité des finances publiques



Source : Vérificateur général d'après une étude de l'OCDE.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

Or, ce plan de retour à l'équilibre budgétaire est incomplet. En effet, les mesures pour réaliser plus de la moitié des économies envisagées ne sont pas déterminées. Comme le plan prévoit également une diminution significative de la croissance des dépenses sur plusieurs années, son application pourrait compromettre le maintien du niveau des services à la population ou l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans les délais prévus.

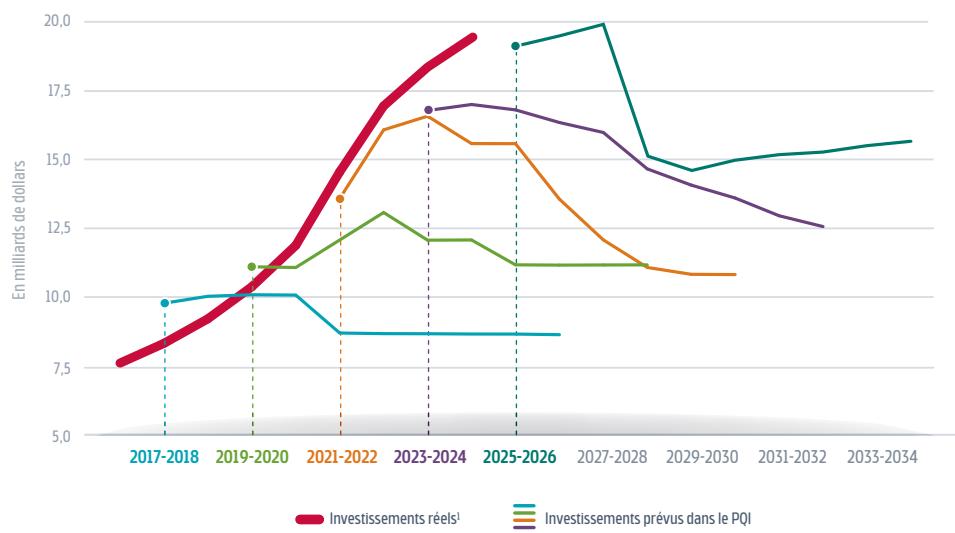
Par ailleurs, bien que le MFQ réalise sporadiquement certaines prévisions à plus long terme, il ne réalise pas d'analyses de soutenabilité des finances publiques portant sur la capacité du gouvernement d'assurer le financement à long terme des services à la population. Il évalue également rarement l'incidence financière à long terme des politiques budgétaires ou des mesures budgétaires d'envergure avant leur adoption. Pourtant, plusieurs facteurs augmentent la pression sur les finances publiques, notamment l'évolution démographique et le vieillissement des infrastructures.

Justement, le plan québécois des infrastructures (PQI) publié chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) n'illustre pas adéquatement les défis auxquels fera face le Québec dans les années à venir, puisqu'il ne présente pas les sommes nécessaires pour mettre en œuvre des projets qui y sont inscrits et assurer le maintien des actifs. De plus, les investissements prévus dans le PQI 2025-2035 sont sous-évalués compte tenu du nombre de projets inscrits. En effet, en ce qui concerne les projets à la phase d'étude ou de planification, les investissements prévus sont inférieurs de 75 milliards à l'estimation de leurs coûts<sup>1</sup>, ce qui a notamment entraîné la mise sur pause de certains projets.

Enfin, les coûts de reconduction relatifs au financement des activités du réseau de la santé et des services sociaux ne considèrent pas l'ensemble des coûts associés au vieillissement de la population, coûts qui sont pourtant significatifs dans le contexte démographique actuel. Une telle façon de faire met une pression additionnelle sur le réseau de la santé et des services sociaux en plus de réduire la prévisibilité budgétaire pour les décideurs.

1. L'écart calculé entre l'estimation des coûts des projets et les investissements prévus dans le PQI concerne uniquement la part des investissements attribuable aux contributions du gouvernement du Québec.

## Investissements prévus dans le PQI ces dernières années comparés aux investissements réels



1. Pour l'année 2024-2025, il s'agit des investissements probables.

Source : Vérificateur général d'après des données du SCT.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

## CONSTATS

- 1 Le plan de retour à l'équilibre budgétaire de mars 2025 est incomplet puisque plus de la moitié des mesures à prendre n'ont pas été déterminées; les risques de ne pas atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus ou de ne pas pouvoir maintenir le niveau actuel des services à la population s'en trouvent donc augmentés.
- 2 Le MFQ ne réalise pas d'analyses de soutenabilité portant sur la capacité du gouvernement d'assurer le financement à long terme du niveau actuel des services à la population sans accroître le fardeau fiscal ou le poids de la dette.
- 3 Le plan québécois des infrastructures ne présente pas les sommes nécessaires à l'égard des projets inscrits et du maintien des actifs pour prendre des décisions éclairées. Les investissements prévus pour la période couverte par le plan sont également sous-évalués.
- 4 Les coûts de reconduction relatifs au financement des activités du réseau de la santé et des services sociaux ne considèrent pas l'ensemble des sommes nécessaires au maintien du niveau des services à la population.

